Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DU 134-1 Signature du protocole foncier entre la Ville et la SNEF relatif à l'opération d'aménagement Hébert (18e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu les projets de délibération du Conseil de Paris n° 2018 DU 134 1° à 4° en date du 11 septembre 2018 par lesquels Mme la Maire de Paris lui propose :

1) de l'autoriser à signer avec la SNEF un protocole foncier relatif à la mise en œuvre de l'opération « Hébert» (18ème) ;
2) de définir un Périmètre de Projet Urbain Partenarial global et de fixer les modalités de partage du coût des équipements publics pour le secteur Hébert ;
3) de l'autoriser à signer avec la SNEF une convention de Projet Urbain Partenarial- phase 1 et sa possible extension à la phase 2 de l'opération Hébert ;
4) de l'autoriser à signer avec la SNEF une convention de transfert des voies et espaces communs-phase1 et sa possible extension à la phase 2 de l'opération Hébert.

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 2 août 2018 ;

Vu le projet de protocole foncier ci-annexé ;

Vu la saisine de M. le Maire du 18ème arrondissement en date du 3 septembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la SNEF le protocole foncier relatif à la mise en œuvre de l'opération « Hébert» (18e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO